

N°DEC-2023-65

**DÉCISION DU MAIRE**

**ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE ET DE VENTRILOQUIE À  
L'OCCASION DU REPAS DE PRINTEMPS, LE JEUDI 13 AVRIL 2023  
À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec l'orchestre Johan ATTARD – 13 rue du Général Lebreton 28480 LUIGNY ;

**D É C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale et de ventriloquie à l'occasion du repas de printemps, le jeudi 13 avril 2023 de 12 heures à 18 heures, à l'Espace Louise Voëlckel.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'orchestre Johan ATTARD, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 1.020,00 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 3 avril 2023.

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 5 AVR. 2023  
Et de sa publication le - 5 AVR 2023

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS